REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20261027-D57_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de HAUROGNÉ Gilles, Maire. Date de convocation : 20/10/2024

PRESENTS : : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, MUROS LE ROUZIC Mikaël, MESSAGER Aurélie.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : CHESNIN Charlotte, COUTELEAU Dominique, EPAILLARD Christophe,LEMÉE Morgane

POUVOIR : EPAILLARD Christophe donne pouvoir à HAUROGNÉ Gilles
SECRETAIRE : DESCHAMPS Pierre-Yves

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 11 ; Votants : 12

D57/2026 Gardiennage église 2026

Une indemnité est versée au prêtre assurant le gardiennage de l'église communale à laquelle il est affecté. L'indemnité maximum pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est de 125,06€ annuelle. En 2025, une indemnité de 125€ a été versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 125 euros pour l'année 2026 au Père Colomban DESJARS DE KERANROUË qui officie sur la commune de Théhillac.

Fait et délibéré à Théhillac, le 27 octobre 2026
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance,
DESCHAMPS Pierre-Yves

Le Maire,
HAUROGNÉ Gilles

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le :
Transmis à la Préfecture de Vannes le :